



2026-133

**MODIFICATION DES REGLES DE
CIRCULATION
Môle Tabarly
Rue du Men Du**

Le jeudi 7 mai 2026

Le Maire de la Commune de LA TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur Guillaume HOUEIX représentant l'entreprise COLAS France - Agence de Lorient, 1, zone du Poulvern, 56550 LOCOAL-MENDON, en date du 4 mai 2026 relative aux travaux de marquage au sol rue du Men Du, au niveau du Môle Tabarly

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le jeudi 7 mai 2026 des travaux de marquage au sol seront réalisés rue de Men Du, à l'entrée du Môle Tabarly. Pendant la durée des travaux la chaussée sera rétrécie au droit du chantier et la circulation sera réglementée par une signalétique manuelle.

ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise sera chargée de la signalisation aux normes en vigueur.
La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire).
Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE TROISIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :


- La Gendarmerie de Carnac
- La Police Municipale
- Les Services Techniques,
- Le Service Communication
- COLAS

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 4 mai 2026

P/ Le Maire,

Yves NORMAND

Affiché le : 06 MAI 2026


P. FEYRANT
adjoint

